

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**
Séance du 30 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 25 septembre 2024 Date d'affichage : 25 septembre 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de votants : 18
OBJET : Fixation du nombre des adjoints

L'an deux mille vingt-quatre lundi trente septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

Présents : Mmes Sabrina BARBERO, Jeannine CHAPUIS, Gaëlle CLERY, Marie-Danielle DURAND, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET.

Absents : Mme Corinne PAYOT.

MM. Olivier Michel (procuration à M. Pascal BOUVIER), Laurent SADY (procuration à M. Pascal BOUVIER)

Monsieur Pascal BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2,

L'article L 2122-2 du CGCT précise que le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

A La Bâthie, commune dans la tranche de 1 500 à 2 499 habitants, l'effectif légal étant de 19 conseillers municipaux, le nombre d'adjoints est limité à 5.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

VOTE POUR : 18

VOTE CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240930-D02_CM_30_09_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Pierre ANDRE

